

AVIS DE COURSE

Régates de Ligue - Grade 5A
CATAMARANS INC ...

Championnat de Bourgogne-Franche-Comté

Dimanche 2 AVRIL 2023 – départ : 11H00

Lac de TORCY – N 46° 46' 33" E 4° 26' 31"

Autorité Organisatrice (AO) :
Yacht Club Le Creusot (C71002)

Lac de Torcy
71200 LE CREUSOT
www.yachtclublecreusot.fr

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les *bateaux en règle avec leur autorité nationale* :

- **Multicoques : CATAMARANS INC**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

NOTA : un certificat "Attestation Vaccination COVID-19 – PASS" pourra être demandé

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Aucun droit d'inscription ne sera demandé.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Sur place DIMANCHE 10 AVRIL 2022 de 09h00 à 10h30

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
2 AVRIL 2023	11h00	toutes

5.4 Il n'est pas prévu de pause méridienne, toutefois le comité de course peut décider d'une courte pause pour certains groupes selon les conditions en cours.

5.5 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h30**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et leurs annexes éventuelles seront affichées au Club-House selon la prescription fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront des parcours construits

7.2 Ils seront affichés sur place

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est **remplacée par la pénalité d'un tour.**

9. CLASSEMENT

- Une régata représente une manche du championnat de ligue. 1 course validée = régata validée.
- Si 3 courses sont courues lors d'une régata, le résultat de la plus mauvaise sera retiré.
- Sur chaque régata un classement par support et un classement scratch seront édités.
- Si au moins 4 régates du championnat de ligue sont courues, le résultat de la plus mauvaise sera retiré
- Pour le classement du championnat de ligue, attribution des points grade 5A (répartition entre le 1^{er} et le dernier): 500 pts pour le 1^{er}, 200 pts pour le dernier, 150 pts si présence sur régata annulée, 0 pts si pas de participation.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera établi par le système FREG de la FFV.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux, ceci quel que soit le moyen de communication utilisé. Le comité de course utilise le canal 72 de la VHF.

11. **PRIX :** Des prix seront distribués.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Michel FAYARD – 06 16 92 37 00 – mfayard@gmail.com Responsable Série Catamarans

François MILLET – 06 16 57 72 46 – fr.millet@free.fr France MILLET – 06 14 44 42 98 - fr.millet@free.fr

Site Club Y.C.C.: <http://yachtclubcreusot.fr/>